



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Artificialisation des sols

Question au Gouvernement n° 1235

[Texte de la question](#)

### ARTIFICIALISATION DES SOLS

**Mme la présidente** . La parole est à M. Lionel Vuibert. (*Plusieurs députés s'interpellent d'un côté à l'autre de l'hémicycle.*) Un peu de silence ! Monsieur Vuibert, allez-y.

**M. Lionel Vuibert** . Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation.

Le territoire des Ardennes se trouve idéalement situé entre deux des régions les plus riches d'Europe : le Bassin parisien et le Benelux. Traversées par une autoroute gratuite, desservies par le TGV, dotées de la fibre, bénéficiant d'un environnement préservé, les Ardennes disposent de nombreux atouts en vue de poursuivre leur rebond économique et démographique ; or cet élan est freiné par l'application du dispositif zéro artificialisation nette, qui bloque des projets structurants. Le territoire n'est pourtant pas artificialisé à l'excès, mais seulement enfermé dans un cadre indifférencié, un système déconnecté de sa trajectoire réelle.

Dans les faits, cela se traduit par des projets à l'arrêt, des habitants qui voient leur terrain devenir inconstructible, des pertes de valeur considérables. Les élus locaux ne réclament aucun passe-droit : ils demandent du bon sens, c'est-à-dire qu'il soit reconnu qu'au sein d'un territoire dont moins de 5 % sont artificialisés, le ZAN ne peut s'appliquer de la même manière qu'ailleurs. C'est pourquoi je défends une exemption rurale ciblée, fondée sur des critères objectifs ; j'ai déposé le 9 décembre une proposition de loi en ce sens. Afin de permettre aux territoires en cause de continuer à se développer, cette approche doit désormais avancer grâce à tous les véhicules législatifs possibles, y compris – si elle arrive au terme de son parcours et en espérant que, dans ce cas, la montagne n'accouche pas d'une souris – la proposition de loi visant à instaurer une trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus locaux.

Ma question sera simple : le gouvernement est-il réellement prêt à faire évoluer l'application du ZAN afin de tenir compte des réalités des territoires ruraux ? (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR, DR et LIOT.*)

**Mme la présidente** . La parole est à Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation.

**M. Pierre Cordier** . Et de la fin du panachage dans les petits villages !

**Mme Françoise Gatel**, *ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation* . Vous posez une question largement partagée, y compris dans les rangs de cette assemblée : je salue le travail accompli à ce sujet par deux de vos collègues, Constance de Pélichy et Sandrine Le Feur. Nous avons une exigence de frugalité foncière : on ne peut parler de défense de l'agriculture, de souveraineté alimentaire, si nous continuons à consommer des sols à la même allure, puisqu'en cinquante ans, nous en avons artificialisé davantage qu'au cours des 500 années précédentes.

Cela dit, j'entends et je comprends la nécessité d'adapter cette exigence aux contraintes, aux réalités locales. La proposition de loi Trace, qui ne renonce pas à l'objectif de frugalité foncière, a été adoptée par le Sénat et sera certainement examinée par l'Assemblée, dont vous n'ignorez pas que le calendrier a été un peu bousculé par le prolongement des débats budgétaires et par la crise agricole. Conformément à ce que Mathieu Lefèvre et moi avons fait jusqu'à présent, je souhaite continuer à discuter avec les auteurs et rapporteurs de ce texte afin que nous convergions vers une version exigeante en matière de frugalité, mais pertinente et intelligente.

## Données clés

**Auteur :** [M. Lionel Vuibert](#)

**Circonscription :** Ardennes (1<sup>re</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 1235

**Rubrique :** Urbanisme

**Ministère interrogé :** Aménagement du territoire et décentralisation

**Ministère attributaire :** Aménagement du territoire et décentralisation

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 28 janvier 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 28 janvier 2026